

Annonces judiciaires et légales

20240301 - 16

LIQUIDATION JUDICIAIRE
RCS
Associé civil
Au capital de 1 000 euros
Le 19e étage
39140 RUFFEY-SUR-SEILLE
402 405 041 RCS Lons-le-Saunier

20240301 - 17

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LONS-LE-SAUNIER
LIQUIDATION JUDICIAIRE
Par jugement du 29 mars 2024, le Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier a prononcé la clôture de la procédure de redressement judiciaire en procédure liquidation judiciaire de l'EARL de SAINT-BENOÛT.

20240301 - 18

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LONS-LE-SAUNIER
REDRESSEMENT JUDICIAIRE
Par jugement du 29 mars 2024, le Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier a prononcé la clôture de la procédure de redressement judiciaire en procédure liquidation judiciaire de l'EARL de SAINT-BENOÛT.

202412001 - 05

LEBAS JURA CONSTRUCTION
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
10000 NEY
18, Impasse du Vieux Lavey
30000 NEY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte noté signifié électronique en date du 19 et 20 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Avis administratifs

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique préalable à une concertation photoacoustique au sol sur la commune de Monnet-la-Ville

Autres légales

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LONS-LE-SAUNIER
CLÔTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF
Par jugement du 29 mars 2024, le Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier a prononcé la clôture pour extinction du passif des opérations de la liquidation judiciaire de l'EARL de SAINT-BENOÛT.

Conte et périmètre de l'enquête publique

L'enquête publique de concertation pendant 22 jours consécutifs se déroulera du 22 avril 2024 à 10 h 00 au 12 mai 2024 à 16 h 00, sur les terres de Monnet-la-Ville et Port-du-Navy, aux bords et bords extérieurs d'ouverture au public.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique unique

Par décision du Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, en date du 14 mars 2024, M. Jean-CARON, est chargé de constater la clôture de l'enquête publique.

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Rubrique 2710.2.a
Demande d'enregistrement d'une installation de déchèterie sur la commune de Saint-Claude

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral DCE18R042-20240324-0001 en 616 pièces, l'ouverture d'une consultation du public de jeudi 28 avril 2024 au vendredi 25 mai 2024 inclus, soit pendant 29 jours, est concernée la demande d'enregistrement présentée par le SICTOM du Haut-Jura (SICOM de Chaux-de-Fonds, Mairie de Chaux, Le Domaine d'Enregistrement)

Adjudications immobilières

SELAIR MAILLOT & VIGNERON
Avocats Associés
11, avenue Jean-Marie, 30000 LONS-LE-SAUNIER

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Lot unique
Terrains de la commune de COMMENNES-LES-BAINS

Marchés publics

Procédure adaptée
Commune de Ruffey-sur-Seille
Restauration de l'ancien port sur la Seille du XVIIe siècle près de l'église Saint-Aignan

Marchés publics

Procédure adaptée
Commune de Ruffey-sur-Seille
Restauration de l'ancien port sur la Seille du XVIIe siècle près de l'église Saint-Aignan

Marchés publics

Procédure adaptée
Commune de Ruffey-sur-Seille
Restauration de l'ancien port sur la Seille du XVIIe siècle près de l'église Saint-Aignan

Marchés publics

Procédure adaptée
Commune de Ruffey-sur-Seille
Restauration de l'ancien port sur la Seille du XVIIe siècle près de l'église Saint-Aignan

Marchés publics

Procédure adaptée
Commune de Ruffey-sur-Seille
Restauration de l'ancien port sur la Seille du XVIIe siècle près de l'église Saint-Aignan

Insertion le Progrès jeudi 4 avril 2024

AVIS
Avis au public

PRÉFECTURE DU JURA
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) Rubrique 2710.2.a

Demande enregistrement d'une installation de déchetterie sur la commune de Saint-Claude.

Par arrêté préfectoral n° DCL/BRGAE-24-20240228-10021 a été présentée l'ouverture d'une consultation du public du jeudi 25 avril 2024 au vendredi 24 mai 2024 inclus, soit pendant 30 jours. Elle concerne la demande d'enregistrement polaire par le SICTOM du Haut-Jura situé 2 chemin de la Soule, 39000 Saint-Claude. La demande d'enregistrement concerne la demande de titre des ICPE pour la création et l'exploitation d'une installation de déchetterie, située sur la commune de Saint-Claude.

Le dossier ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles seront déposés à la mairie de Saint-Claude, pendant la durée de la consultation, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie (sous réserve de modification). Le dossier de consultation sera également consultable :

- en préfecture du Jura à l'adresse suivante : 8 rue de la Préfecture - 39000 LORAS-LE-SAUNIER, aux jours et heures d'ouvertures au public ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura à l'adresse suivante : Accueil > Publications > Annonces & avis > Consultation du public > Demande d'enregistrement déchetterie-SICTOM Haut-Jura

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions du jeudi 25 avril 2024 au vendredi 24 mai 2024 inclus :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@jura.gouv.fr (en précisant l'objet : Demande d'enregistrement ICPE - Déchetterie Saint-Claude) ;
- par correspondance à l'attention du BRGAE - 8 rue de la Préfecture - 39 000 LORAS-LE-SAUNIER

L'avis d'ouverture de la consultation du public sera publié en caractères apparents deux semaines au moins avant le début de la consultation dans deux journaux régionaux ou locaux officiels dans le département du Jura aux frais du demandeur et par les soins du préfet.

De même, un avis au public sera publié par voie d'affichage deux semaines au moins avant le début de la consultation, soit le jeudi 11 avril au plus tard, dans la commune d'implantation ainsi que dans les communes incluses dans le rayon de 1 kilomètre autour du site, soit Saint-Claude et Arçon-Ne-Saint-Claude (26). Le même avis sera affiché par l'exploitant sur les lieux d'implantation du projet pendant toute la durée de celle-ci. L'avis de consultation sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura à l'adresse précitée.

L'autorité compétente pour prononcer l'avis d'enregistrement de cette demande, éventuellement assorti de prescriptions particulières ou un refus, est le préfet du Jura.

40821200

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique relative à la révision allégée n°1, révision allégée n°2 et à la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Grand Dole.

En exécution de l'arrêté n° AR 2024-000 de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dole une enquête publique portant sur les différentes procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) du Grand Dole :

- Un projet de Révision allégée n°1 (Délibération n°DC-2023-056 et Délibération n°DC-2023-137) : réduction ponctuelle de zones agricoles ou naturelles
- Un projet de Révision allégée n°2 (Délibération n°DC-2023-267) : réduction d'une protection - ZAE des Toppeys à Rochefort
- Une procédure de modification du PLU) (Délibération n°DC-2023-055) : adaptations de dispositions du règlement de création de trais en zone urbaine

Cette enquête publique se déroulera du lundi 22 avril 2024 9h00 au jeudi 23 mai 2024 17h00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif de Besançon, ayant pour Président M. Gabriel LATHIER, pour membres Madame Catherine ROZE, Monsieur Jacques HUGON, et pour membre suppléant Monsieur Serge BIANCONI.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique ainsi que les modalités suivantes : Consultation du dossier sous forme numérique :

- Au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Dole - place de l'Europe - 39000 DOLE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des locaux du Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire (hors fermeture exceptionnelle) sur un point informatique dédié
- Dans chacune des 47 mairies du Grand Dole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors fermeture exceptionnelle) ;
- Sur le registre dématérialisé créé à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr>
- En mairie des lieux de permanence aux jours et heures habituels d'ouverture hors fermeture exceptionnelle.

Au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, au pôle Aménagement et Attractivité du Territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture du service.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique unique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr>
- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 à l'adresse de messagerie suivante : enquete-publique-4907@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr> 4907 et seront visibles par tous.

Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et datés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête, disponibles en mairie des communes accueillant les permanences durant la durée de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture ;

- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique de cachet de la poste faisant foi, à CA Grand Dole - A l'attention de M. Gabriel LATHIER, Président de la commission d'enquête - Place de l'Europe - 39100 DOLE.

Permanences du Commissaire-enquêteur

La commission d'enquête sera présente lors de permanences pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Siège du Grand Dole (Marie de Dole, Place de l'Europe) : lundi 22 avril de 9h à 12h, mardi 14 mai de 9h à 12h et jeudi 23 mai de 14h à 17h ;
- Massigny : mardi 23 avril de 14h00 à 16h30 et mardi 21 mai de 9h à 11h00 ;
- Parcé : mardi 30 avril de 10h00 à 12h00 et mardi 21 mai de 10h00 à 12h00 ;
- Rochefort-sur-Noyon : vendredi 3 mai de 14h00 à 16h30 et vendredi 17 mai de 14h30 à 16h30 ;
- Romangin : mardi 30 avril de 15h00 à 17h00 et mardi 21 mai de 15h00 à 17h00 ;
- Saint-Aubin : vendredi 3 mai de 9h00 à 11h00 et le vendredi 17 mai de 9h30 à 11h30 ;
- Taveux : mardi 23 avril de 10h00 à 12h00 et le mardi 21 mai de 15h00 à 17h00 ;

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur (rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dole dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public durant un an à compter de la clôture de l'enquête publique au siège de l'enquête publique - place de l'Europe à Dole et dans chacune des communes du Grand Dole, ainsi que sur le site internet (<https://www.registre-dematerialise.fr>4907).

A l'issue de la procédure d'enquête publique, et après réception des conclusions de la commission d'enquête, les projets seront éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions motivées de la commission. Les procédures d'évolution du PLU, les seront soumises pour approbation au Conseil Communautaire.

40829100

PRÉFECTURE DU JURA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Deuxième Insertion

ARRÊTE D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE AUX PROJETS :

- DE RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE MONNET-LA-VILLE ;
- DE MODIFICATION DE L'ARRÊTE N° 645 DU 2 JUIN 1969 DÉCLARANT D'UTILITÉ PUBLIQUE LA PROTECTION DES PÉRIMÈTRES DE CAPTAGES DE « FONTAINE AUX CHAÛTS », « CREUX AUX LOUPS » ET « SANCY » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONNET-LA-VILLE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE PONT-DU-NAVVOY.

1- Description du projet :
La société Istra 170 soumet une enquête publique, portant sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Monnet-la-Ville. Le parc photovoltaïque couvre une superficie globale de 2,19 ha dont 1,1 ha sont mobilisés pour les installations. Il comprend environ 4900 modules qui produiront une puissance totale d'environ 3 GWhe. L'enquête porte également sur la modification de la DUP captage des eaux potables de la commune de Monnet-la-Ville au bénéfice de la commune de Pont-du-Navoy.

2- Mémoire responsable du projet :
Toute information relative au projet peut être demandée :
- dossier de demande de création du parc photovoltaïque Monsieur Patrick ZIMMER, URBA 170,75 Allée Wilhem Rastard
34 901 MONTPELLIER cedex 2
Tél : 04 67 64 46 21E
e-mail : contact@urbasolair.com - dossier de demande de

modification de DUP captage d'eau potable
Monsieur le maire de Pont-du-Navoy
Mairie de Pont-du-Navoy
5, rue du Vieux-Port
39 300 Pont-du-Navoy
Tél : 03 84 51 22 52
E-mail : pont.dunavoy@orange.fr

3- Durée et périmètre de l'enquête publique :
L'enquête publique se déroulera pendant 30 jours consécutifs soit du 2 avril 2024 à 10h au 2 mai à 18h, aux mairies de Monnet-la-Ville et Pont-du-Navoy aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

4- Désignation de la commission d'enquête :
Par décision du tribunal administratif de Besançon, du 14 février 2024, monsieur Jean CARROU, est désigné commissaire enquêteur.

5 - L'avis au public peut consulter le dossier d'enquête :
- Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier papier sera consultable à la mairie de Monnet-la-Ville et du Pont-du-Navoy, ainsi que :
- à la préfecture du Jura - Bureau de la réglementation générale des associations et des élections
- uniquement sur rendez-vous (03.84.60.85.87)
- sur le site internet de la préfecture : <https://www.jura.gouv.fr/navigue> > Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Enquête publique unique > Enquête modification Dup Captage Pont-du-Navoy et demande de création d'un parc photovoltaïque à Monnet-la-Ville

6- Modalités selon lesquelles le public peut présenter ses observations et propositions :
Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions :
- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et datés par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet dans les mêmes préfectures ;
- par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Monnet-la-Ville, 1 rue Marcel Nagon 39 300 Monnet-la-Ville ;
- par mail à la préfecture du Jura pref-enquetespubliques@jura.gouv.fr en précisant en objet : enquête publique unique photovoltaïque - Monnet-la-Ville ;
- soit directement auprès du commissaire-enquêteur qui se tiendra à la disposition du public aux jours et heures ci-dessus.

7- Permanences du commissaire-enquêteur :
Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public - en mairie de Monnet-la-Ville :
* jeudi 4 avril de 10h à 18h,
* jeudi 25 avril de 10h à 18h,
* vendredi 3 mai de 10h à 18h,
- en mairie de Pont-du-Navoy :
* lundi 6 avril de 16h à 18h,
* jeudi 2 mai de 16h à 18h.

8- Disponibilité du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête :
A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :
- à la préfecture du Jura - BRGAE ;
- mairie Monnet-la-Ville ;
- mairie de Pont-du-Navoy ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura ;

Euro Ingénierie

Marchés publics

Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

LES ACCOMPAGNEMENTS PERSONNALISÉS
Des équipes efficaces et réactives

Pour la préparation de votre dossier DEPARTEMENTS 21-31
03 80 68 43 43 pro@euroi.fr

Pour tout conseil et accompagnement sur votre dossier 0800 101 011 (appel d'un appel local)

LE SEIN PUBLIC - LE JOURNAL - LE PROGRES

Insertion Le progrès Mardi 23 avril 2024 :

AVIS Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique relative à la révision allégée n°1, révision allégée n°2 et à la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Grand Dole

En exécution de l'arrêté n° AR 2024-009 de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dole une enquête publique portant sur les différentes procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) du Grand Dole :

* Un projet de Révision allégée n°1 (Délibération n°DCC-2023-056 et Délibération n°DCC-2023-137) ; réduction partielle de zones agricoles ou naturelles.

* Un projet de Révision allégée n°2 (Délibération n°DCC-2023-057) ; réduction d'une protection - ZAE des Toppes à Rochefort

* Une procédure de modification du PLU : (Délibération n°DCC-2023-058) ; adaptations de dispositions du règlement ou adaptations de tracé en zone urbaine

Cette enquête publique se déroule du lundi 22 avril 2024 9h00 au jeudi 23 mai 2024 17h00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif de Besançon, ayant pour Président M. Gabriel LAÏTHER ; pour membres Madame Catherine ROZE, Monsieur Jacques HUGON, et pour membre suppléant Monsieur. Serge BIANCONI.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique selon les modalités suivantes :

Consultation du dossier sous forme numérique :

- Au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Dole - place de l'Europe - 39 100 DOLE, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public (hors fermeture exceptionnelle) et Aménagement de Territoire (hors fermeture exceptionnelle) sur un poste informatique dédié

- Dans chacune des 47 communes du Grand Dole, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public (hors fermeture exceptionnelle) :

- Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/>

4907 Consultation du dossier sur support papier :

- En matière des lieux de permanences aux jours et heures habituels d'ouverture (hors fermeture exceptionnelle),

- Au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, au pôle Aménagement et Attractivité du Territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture du service.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique unique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4907> ;

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 à l'adresse de messagerie suivante : enquete-publique-4907@registre-dematerialise.fr ;

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4907> et donc visibles par tous ;

- Sur les registres d'enquête à feuillets non motorisés, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête, disponibles en matière des communes accueillant les permanences durant la durée de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture ;

- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à CA Grand Dole - à l'attention de M. Gabriel LAÏTHER, Président de la commission d'enquête - Place de l'Europe - 39100 DOLE ;

Permanences du Commissaire-enquêteur :

La commission d'enquête sera présente lors de permanences pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Siège du Grand Dole (Mairie de Dole, Place de l'Europe) : lundi 22 avril de 9h à 12h, mardi 14 mai de 9h à 12h et jeudi 23 mai de 14h à 17h ;

- Moirsey : mardi 23 avril de 14h30 à 16h30 et mardi 21 mai de 9h à 11h30 ;

- Parcey : mardi 30 avril de 10h00 à 12h00 et mardi 21 mai de 10h00 à 12h00 ;

- Rochefort-sur-Neron : vendredi 3 mai de 14h30 à 16h30 et vendredi 17 mai de 14h30 à 16h30 ;

- Romange : mardi 30 avril de 10h00 à 12h00 et mardi 21 mai de 15h00 à 17h00 ;

- Saint-Aubin : vendredi 3 mai de 9h00 à 11h30 et le vendredi 17 mai de 9h00 à 11h30 ;

- Tereux : mardi 23 avril de 10h00 à 12h00 et le mardi 21 mai de 15h00 à 17h00 ;

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dole dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et remis à la disposition du public durant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, au siège de l'enquête publique - place de l'Europe à Dole et date chacune des communes du Grand Dole, ainsi que sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4907> ;

À l'issue de la procédure d'enquête publique, et après réception des conclusions de la commission d'enquête, les projets seront éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions motivées de la commission. Les procédures d'évolution du PLU seront soumises pour approbation au Conseil Communautaire.

408229100

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA

M. Clément PERNOT - Président du Conseil Départemental
17 rue Roussel de Lisle 39039 LONS LE SAUNIER - Cedex

Tél : 03 84 87 33 00
mél : marches@jura.fr
web : <http://www.jura.fr>
SIRET 22390001000362

Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public

Objet : La dépose de l'intercôte existante et la pose d'un nouveau complexe sur les toits terrasses de l'immeuble de l'externat et de l'immeuble logements du Collège, Les Loulaux, à CHAMPAGNOLE (39)

Référence acheteur : 2024BAT34
Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : 29 Rue Leon Blum 39300 CHAMPAGNOLE
Classification CPV : Travaux d'entretien de toiture

Principale : 45261920 - Travaux d'entretien de toiture
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
- Formulaire DC1. Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/ajaj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Une liste des travaux similaires exécutés au cours des trois dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution
Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Non
Vaste obligatoire : Non

Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Renseignements d'ordre administratifs :
MARCHÉS PUBLICS
Tél : 03 84 87 33 00

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Ou

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite
Remise des offres : 14/05/24 à 11h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 18/04/24
Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au GCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marchespublics.jura.fr/>

35067200

AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de Bletterans
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 2139056600018

Code Postal : 39140 Ville : BLETTERANS
Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil d'acheteur :
https://commune-bletterans.fr/marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_2024_3013529.html

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Ou

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Contact : BUGAUD Cécile
email : cecile.bugaud@bletterans.fr
Tél : +33 384850172

Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :XXXX

Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : 17 Mai 2024 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre mise) : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Marché de service portant sur une mission de maîtrise d'œuvre complète et d'ordonnancement pilotage coordonné dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes à Bletterans - 39140

CPV - Objet principal : 71400000
Type de marché : Services

Lieu principal d'exécution du marché : 39140 BLETTERANS
Durée du marché (en mois) :

La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché allévié : Non
Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

Section 6 : Informations Complémentaires
Viste obligatoire : Oui
Détails sur la viste :
Le titulaire prendra attache avec la commune pour convenir d'un rendez-vous pour les dites visites.
Le certificat de visite sera donné lors des visites.
Une réservation est nécessaire, par le biais d'un email message sur la plateforme <http://www.emarchespublics.com>

Date d'envoi du présent avis : 19 Avril 2024

40821600

EURO
Légales

Marchés publics

Agir en Proximité
pour les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

ebra
GROUPE